

## Inscription à l'examen professionnel des Spécialistes en RP 2025 Répétition ou réinscription à l'examen

- Délai d'inscription :** 30 avril 2025 par « **Recommandé** » (la date du timbre postal fait foi, les inscriptions tardives ne seront plus prises en considération).
- A envoyer à :** ASRP Commission d'admission, Secrétariat d'examen Schlossmattstrasse 12, 3600 Thoune
- L'inscription doit être effectuée **sur ordinateur**.
- Rédaction :**
- Dates des examens :** Ecrit : **Mardi, 23 septembre 2025** à Berne  
Les épreuves seront rédigées sur ordinateur.  
Oral : **Lundi, 20 octobre 2025** à Gwatt/Thoune  
(1h par candidat.e)
- Base légale :** Examen professionnel des Spécialistes en Relations Publiques Règlement d'examen (édition 09.10.2018)
- Taxe d'examen :** CHF 1'690.- (y compris inscription au registre professionnel / délivrance du brevet fédéral)

Inscription :  répétition  réinscription

Langue d'examen :  français  allemand  italien  Monsieur  Madame

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de Naissance : \_\_\_\_\_ No AVS : \_\_\_\_\_

Lieu d'origine : \_\_\_\_\_ Canton : \_\_\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_

### Adresse privée

Rue/No. : \_\_\_\_\_ NPA Lieu/ Canton : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ E-mail privé : \_\_\_\_\_

### Employeur

Entreprise : \_\_\_\_\_

Rue/No. : \_\_\_\_\_ NPA Lieu : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ E-mail professionnel : \_\_\_\_\_

Branche : \_\_\_\_\_ Fonction : \_\_\_\_\_

J'ai passé – et non réussi – l'examen en : \_\_\_\_\_

Veillez indiquer les matières dans lesquelles vous avez obtenu une note de 5.0 ou plus. Selon le chiffre 6.5 du règlement d'examen, seules les épreuves dans lesquelles le candidat ou la candidate n'a pas obtenu une note de 5.0 au minimum doivent être répétées.

Matière :	Note :
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

**Outil de travail :** Les épreuves de l'examen écrit doivent être rédigées sur l'ordinateur (base : Windows - Office). La candidate/le candidat prend connaissance du fait que l'utilisation de moyens informatiques engendre certains risques d'ordre technique. Afin de restreindre ces risques à un minimum, la Commission d'examen a choisi une institution expérimentée en la matière.

**Désistement :** En cas de retrait pour une raison autre que celles définies sous chiffre 4.2 du règlement d'examen ou pour une raison non imputable à la commission d'examen, les sommes suivantes seront restituées sous déduction des frais occasionnés :

- |  |                          |
|--|--------------------------|
| ▪ jusqu'à 30 jours avant la date du premier examen :     | 90 % de la taxe d'examen |
| ▪ entre 29 et 14 jours avant la date du premier examen : | 50 % de la taxe d'examen |
| ▪ entre 13 et 0 jour avant la date du premier examen :   | 0 % de la taxe d'examen  |

J'accepte par la présente le règlement d'examen (édition 09.10.2018), le programme d'examens, les directives jointes et m'acquitterai du paiement de la taxe d'examen dans les délais impartis, conformément au chiffre 3.4.1.

Lieu/Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Je consens à ce que mes notes soient transmises à l'Institut de formation (à titre statistique).

- Oui
- Oui, mais seulement si j'ai obtenu le brevet
- Non

Je consens à ce que mon adresse soit transmise à la société régionale de l'Association de Relations Publiques ASRP/pr suisse, afin qu'elle puisse me contacter en qualité de membre.

- Oui
- Non

Le but de cet examen est d'obtenir un brevet fédéral, dont le nom de la détentrice/du détenteur est noté au Registre officiel du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI. Après réussite de l'examen, la candidate/le candidat consent à que soient publiées sur Internet de l'ASRP/pr suisse ([www.pr-ex.ch](http://www.pr-ex.ch)) ses données personnelles suivantes : nom, prénom et année de l'examen.

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Lieu/Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_